

INSCRIPTION MONTS SICANI (SICILE)
27 septembre au 4 octobre 2026
1210 € pour 8 jours / 7 nuits
Date limite d'inscription : 30 avril 2026

Passeggiate recueille les inscriptions et, dès que le nombre minimum de participants pour faire la randonnée est atteint, donne le feu vert pour l'achat des billets d'avion dont le prix n'est pas compris dans celui du voyage. Vous avez donc intérêt à vous inscrire au plus vite pour obtenir des tarifs intéressants. La réservation des billets d'avion par Villeparisis Voyages est vivement conseillée.

N'ACHETEZ PAS VOTRE BILLET TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS EU CE FEU VERT !

IDENTITÉ

Nom Prénom

Date de naissance Profession

Adresse

Téléphone Portable

Courriel

Personne à prévenir en cas d'accident

Téléphone et courriel

Avez-vous déjà participé à des randonnées d'une semaine ?.....

Quand ?.....

PHOTOS

Acceptez-vous de figurer éventuellement sur une photo paraissant sur le site internet de Passegiate ou tout autre document d'information ?

Aucune photo à votre désavantage ne sera publiée. Aucun usage commercial n'en sera fait.

J'accepte

Je n'accepte pas (rayez la mention inutile)

RÉGIME ALIMENTAIRE

Etes-vous végétarien ou astreint à un régime interdisant certains types d'aliments ?

Si oui, merci de nous le préciser :

.....

CERTIFICAT MÉDICAL

Etes-vous bien apte à faire de la randonnée pédestre ?

Un certificat attestant cette aptitude est obligatoire tous les 3 ans. Les autres années, nous demandons un simple questionnaire de santé que vous voudrez bien remplir, dater et signer. Vous le trouverez en pièce jointe. Ces documents doivent nous parvenir au plus tard 2 mois avant le départ.

Pensez à demander votre carte européenne d'assurance maladie au plus tard trois semaines avant le départ.

PAIEMENT

A- Cotisation à Passeggiate : un chèque de 20 € à l'ordre de Passeggiate

B- Réservation du voyage :

Chèque de 450 € à l'ordre de Villeparisis Voyages

Banque : N° chèque :

C- Paiement du voyage : deux formules possibles

1- Paiement par chèque : règlement du solde

Un chèque complémentaire (760 €) vous sera demandé dans un second temps, ce chèque sera encaissé par l'agence deux mois avant le départ.

Banque : N° chèque :

2- Paiement par carte bancaire de la totalité du voyage, au plus tard deux mois avant le départ :

En appelant Villeparisis Voyages : 0164278623 et en spécifiant "Passeggiate et l'intitulé du voyage". Pensez à vérifier auprès de votre banque les garanties de votre carte en cas d'annulation. Le chèque de réservation de 450 € vous sera rendu ou sera détruit.

Je paye par chèque ou par carte bancaire (rayez la mention inutile).

Votre INSCRIPTION ne sera EFFECTIVE qu'à réception du DOSSIER COMPLET :

- L'adhésion à Passeggiate avec un chèque de 20 € à l'ordre de Passeggiate
- La fiche d'inscription au voyage dûment remplie
- Un chèque signé de 450 € à l'ordre de Villeparisis Voyages (le second chèque sera demandé dans un second temps, pour ceux qui paient par chèque)
Avez-vous bien précisé votre mode de paiement ?
- Un certificat médical ou le questionnaire santé

DATE ET SIGNATURE précédés de la mention "J'ai pris connaissance des conditions générales"

Inscription et chèque(s) à envoyer à :

Dominique Bernhardt
8 rue des Mariniers, bât A, esc. C
75014 Paris

CONDITIONS GENERALES : MERCI DE BIEN LIRE CE QUI SUIT

Passeggiate travaille en collaboration avec l'association italienne **Naturaliter** qui organise à notre demande la randonnée. Naturaliter est une coopérative de tourisme responsable dont le siège est à Condofuri (Calabria) et qui rayonne sur toute l'Italie du Sud. La gestion de nos randonnées est assurée par l'agence Villeparisis Voyages. Association loi 1901, Passeggiate ne peut proposer des activités qu'à ses adhérents. La participation aux randonnées suppose donc l'adhésion à l'association pour la somme de 20 €, comprenant l'assurance couvrant toutes les activités y compris à l'étranger sauf l'assurance annulation. **Cette adhésion est demandée au début de chaque année civile.**

Voyage depuis Paris :

Nous vous indiquons le jour et l'heure d'arrivée, ainsi que les références du vol le moins cher possible. La réservation auprès de l'agence Villeparisis Voyages est fortement conseillée, l'agence ayant déjà démontré sa compétence et son utilité en cas de problème. Autrement, chacun peut réserver son billet indépendamment, prendre un autre vol, anticiper son arrivée et/ou retarder son départ. **Quelle que soit la solution choisie, les participants doivent se retrouver impérativement au lieu, date et heure indiqués par l'accompagnateur.** Si un participant quitte la randonnée avant la fin programmée, il le fait sous sa propre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement. La prise en charge du groupe par Passeggiate et Naturaliter n'est effective qu'à partir de l'heure et du lieu du regroupement en Italie, précisé par l'accompagnateur de Passeggiate.

Hébergement :

Selon les randonnées, il se fait en hôtel, en agritourisme ou chez l'habitant, en chambre de deux ou trois personnes. Le mode d'hébergement est précisé dans le programme. L'hébergement en chambre individuelle est **exceptionnel** et entraîne, s'il est possible (ce qui n'est pas toujours le cas), un supplément de 25 à 30 € par nuit. **La demande se fait exclusivement à l'inscription et est accordée dans la limite des places disponibles.**

Transfert des bagages :

Durant la randonnée, il est assuré par Naturaliter. Vous pouvez donc emporter les bagages que vous voulez sans oublier un sac à dos d'environ 30 litres pour les randonnées de la journée.

Programmes :

Les programmes des randonnées sont établis par Naturaliter. Le contenu des premier et dernier jours peut être modifié en fonction de l'heure d'arrivée ou de départ, mais l'essentiel du programme est garanti. Pour chaque randonnée, les prestations comprises et non comprises sont spécifiées. Sont notamment à la charge des participants le déjeuner des premier et dernier jours, les pique-niques du midi, les entrées dans les musées et les sites archéologiques, et les éventuelles traversées en bateau.

ATTENTION : le programme prévu peut être modifié sans préavis en fonction des conditions météorologiques. Cela peut entraîner des frais supplémentaires.

Annulation du voyage :

Si l'organisateur modifie substantiellement le programme, et s'il ne vous convient plus, vous serez intégralement remboursé.

Mais en cas de résiliation de votre part, la somme retenue est de :

- 10 % du prix du voyage en cas d'annulation jusqu'à 60 jours avant le départ
- 25 % entre 59 et 30 jours avant le départ
- 50% entre 29 et 15 jours avant le départ,
- 100 % en cas d'annulation dans les 15 jours avant le départ.